

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-383-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-383 DÉCRÉTANT LA DÉLÉGATION DE
POUVOIRS ET LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 19 mai 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2026-M-383-1 modifiant le règlement numéro 2024-M-383 décrétant la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivis budgétaires.

Le présent règlement a pour objet :

- Modifier l'article 7.2 à la section de l'article 7 « Autorisation de dépenses et de passation de contrats »;
- Ajouter l'article 11.5 à la section de l'article 11 « Gestion contractuelle ».

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, via le lien suivant : <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, section « Documents relatifs à la séance », onglet 2026 - « 19 mai 2026 – Ville » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 20 mai 2026.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe